Le gouvernement annonce un plan de soutien de la filière presse

Les ministres de la Culture et de l'Economie et des finances ont annoncé le 28 août, à l'issue d'une rencontre entre Emmanuel Macron et les éditeurs membres de l'Alliance de la presse d'information générale, un « ambitieux » plan de soutien à la presse. La filière a été particulièrement fragilisée ces derniers mois. A la crise sanitaire s'est en effet ajoutée celle de la distribution de la presse imprimée vendue au numéro. Des mesures d'urgence ont été mises en place pour garantir la continuité de la distribution de la presse et soutenir les acteurs les plus impactés (marchands de journaux, titres ultramarins, éditeurs). Inscrites dans la loi de finances rectificative votée le 30 juillet 2020, elles représentent 106 M€.

Mais l'enjeu est également de consolider l'avenir de la presse, qui est confrontée à la crise plus structurelle de son modèle. Un plan de relance doté de 377 M€ sur les deux années à venir. Ce sont ainsi 483 M€ qui sont mobilisés au soutien de la filière, lesquels s'ajouteront aux dispositifs d'aide existants qui représentent en 2020 plus de 840 M€.

En contrepartie de ce soutien conséquent, l'Etat attend de la part des éditeurs de presse qu'ils se montrent exemplaires en matière de transition écologique, de parité et diversité, mais aussi de lutte contre la précarité des professions les plus fragiles du secteur (pigistes, photojournalistes, correspondants locaux de presse, vendeurs-colporteurs, etc.).

Le plan de relance vise à accompagner la transformation structurelle du secteur à l'ère numérique autour de 5 axes : Encourager la souscription d'abonnement et renforcer les aides au pluralisme, via un crédit d'impôt de 30 % sur les abonnements à la presse d'information politique et générale ; Accompagner la réforme industrielle et la transition écologique du secteur de l'imprimerie ; Réformer en profondeur la filière de la distribution ; Transformer les modèles économiques et encourager l'innovation. Un fonds de lutte contre la précarité, doté de 18 M€ par an, sera également mis en place afin d'accompagner les acteurs les plus fragiles de la profession (pigistes, photojournalistes, dessinateurs de presse…) dans cette période de transformation. Le dernier axe vise à rendre plus équitables les conditions de concurrence avec les plateformes numériques, dont dépend la sauvegarde des recettes publicitaires de la presse. Une mission sur la régulation publicitaire à l'heure du numérique, dont le rapport est attendu à l'automne 2020, doit également proposer au gouvernement des pistes pour revoir la régulation de ce secteur, tant au niveau national qu'au niveau européen. La bonne application de la législation sur le droit voisin des éditeurs est aussi de mise.